

# PYRAMIDE ARTISAN 360

PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ



# PYRAMIDE ARTISAN 360

## QUAND L'IMPRÉVU S'INVITE DANS VOTRE ACTIVITÉ, VOUS ÊTES BIEN PROTÉGÉ !

Être artisan, c'est **gérer son entreprise, ses clients et ses chantiers au quotidien**. Parfois, des imprévus s'invitent, mettent votre affaire en danger et vos nerfs à rude épreuve.

Un dommage, un problème après les travaux, un litige ou un accident peuvent rapidement avoir des conséquences pour votre activité.

L'Auxiliaire tient à accompagner tous les professionnels du BTP. Notre offre **Pyramide Artisan 360** a été pensée pour vous apporter **une protection large et adaptée aux réalités de votre métier**. Nos garanties couvrent les risques liés à votre activité et à vos chantiers.

**Assureur spécialiste du BTP**, L'Auxiliaire protège et soutient tous les acteurs de la filière et accompagne ses clients-sociétaires grâce à des solutions de haute technicité, adaptées à leurs besoins et à leur réalité opérationnelle et économique.

L'Auxiliaire conjugue **exigence technique, progrès technologique et qualité de service** afin d'apporter aux entreprises et à leurs dirigeants un conseil éclairé, des offres performantes et une grande réactivité.

Acteur mutualiste, L'Auxiliaire agit chaque jour pour entretenir un **lien de confiance et de proximité humaine** avec ses clients-sociétaires.



“ AVEC L'AUXILIAIRE, VOUS DISPOSEZ D'UN SAVOIR-FAIRE  
ET D'UNE EXPERTISE UNIQUES DANS L'ASSURANCE  
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS. ”

# QUELQUE SOIT LA SITUATION, UNE GARANTIE EST MOBILISABLE !

## AU QUOTIDIEN : FAIRE FONCTIONNER VOTRE ENTREPRISE

### Un incident survient dans la vie de votre entreprise : la garantie Responsabilité Civile Exploitation

- Un visiteur chute dans votre atelier et se blesse
- En rangeant une échelle dans la cour de votre atelier, un salarié brise accidentellement le pare-brise de la voiture d'un client venu vous rencontrer. Pendant les réparations, le client doit louer un véhicule de remplacement.

La garantie Responsabilité Civile Exploitation, c'est celle qui couvre les dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de l'exploitation de votre entreprise.

### Une fuite ou une pollution accidentelle a lieu : la garantie des risques environnementaux

- Une mauvaise gestion des déchets porte atteinte à l'environnement
- Une fuite de produit polluant contamine accidentellement le sol

Cette garantie couvre, selon les situations, les conséquences financières liées à une atteinte à l'environnement : dommages aux tiers, frais de prévention, de dépollution, de remise en état ou de réparation du préjudice écologique.

## PENDANT VOS TRAVAUX : RÉALISER VOS CHANTIERS ET PRESTATIONS

### Un dommage pendant votre intervention : la garantie Responsabilité Civile Professionnelle

- Un défaut d'exécution endommage une installation appartenant à votre client lors de vos travaux
- Une mauvaise manipulation provoque la chute d'un élément et blesse une personne sur le chantier

La garantie Responsabilité Civile Professionnelle couvre votre responsabilité pour les dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers dans le cadre de vos prestations, avant et après réception.

### Un accident endommage votre chantier avant sa réception : la garantie Dommages matériels avant réception

- Un incendie détruit les installations provisoires et les travaux déjà réalisés
- Une fuite d'eau détériore une partie des travaux en cours et des matériaux stockés sur le chantier

Avant la réception, vos travaux et ce qui se trouve que le chantier peuvent être endommagés. Cette garantie Dommages couvre les dommages matériels d'origine accidentelle et touchant les travaux réalisés, les matériaux et approvisionnements, les installations et les matériels de chantier, les ouvrages provisoires se trouvant sur le chantier et appartenant au constructeur assuré, ainsi que les biens des préposés présents sur le chantier.

## APRÈS LA RÉCEPTION : RESTER RESPONSABLE DE VOS TRAVAUX

### Un désordre apparaît jusqu'à 10 ans après les travaux : la garantie Responsabilité Civile Décennale

- Des infiltrations rendent une partie du bâtiment impropre à sa destination
- Des fissures importantes apparaissent sur les murs porteurs

Pour les ouvrages concernés, la garantie couvre les dommages matériels qui compromettent la solidité de l'ouvrage ou le rende impropre à sa destination. Elle couvre également les dommages touchant les éléments d'équipement indissociables de l'ouvrage (les canalisations encastrées par exemple). Les travaux nécessaires à la réparation des dommages sont pris en charge dans les conditions prévues dans notre contrat.

### Les autres garanties après réception : une protection pour les dommages qui ne relèvent pas de la décennale

Bon fonctionnement, dommages intermédiaires, dommages aux existants, équipements professionnels...

**CONTACTEZ-NOUS POUR TOUT SAVOIR SUR L'ÉTENDUE DE NOS GARANTIES, QU'ELLES SOIENT INCLUES DANS NOTRE CONTRAT, OU OPTIONNELLES.**



### SUIS-JE VRAIMENT BIEN COUVERT ?

Avec Pyramide Artisan 360, vous bénéficiez d'une couverture large pour répondre aux risques de responsabilités auxquels vous êtes exposés dans le cadre de votre activité professionnelle.

De votre entreprise à vos chantiers, avant et après réception. Vous n'avez pas besoin de contrat complémentaire.

### QU'EST CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE À L'AUXILIAIRE ?

Ce qui fait de L'Auxiliaire un assureur unique, c'est son expertise BTP.

Depuis plus de 160 ans, nous faisons le choix d'accompagner uniquement les professionnels du secteur pour leur offrir un soutien de qualité.

Notre connaissance terrain nous permet de comprendre vos métiers, vos chantiers et vos risques pour vous proposer une protection adaptée et à un prix juste.

### SOUS-TRAITANCE : MES GARANTIES FONCTIONNENT-ELLES ?

Les travaux confiés en sous-traitance sont pris en compte dans les garanties de notre contrat Pyramide Artisan 360.

Pas d'angle mort dans votre protection, vous pouvez mener votre prestation sereinement.

### COMMENT SAVOIR SI JE PAIE LE « BON PRIX » ?

Le montant de la cotisation est important, il pèse sur votre activité. Mais une assurance ne se choisit pas uniquement selon son prix.

Une cotisation plus basse peut aussi signifier une couverture moins adaptée, des franchises plus élevées ou des garanties plus limitées en cas de sinistre.

L'Auxiliaire vous propose une protection pensée pour les professionnels du BTP. Vous pouvez compter sur l'expertise et l'accompagnement de spécialistes de la construction.



## CHAQUE SINISTRE MÉRITE NOTRE ATTENTION



Un sinistre peut vite devenir une source de stress. Que faire ? Qui contacter ? Comment préserver mon activité ?

Nos équipes sont à votre écoute pour comprendre votre situation, vous conseiller et vous accompagner dans la gestion du sinistre.

Notre rôle ne se limite pas à indemniser. Nous sommes présents pour vous aider à traverser le sinistre et poursuivre votre activité professionnelle sereinement.

### LES AUTRES ASSURANCES INDISPENSABLES POUR LES ARTISANS DU BTP

#### Prévoyance individuelle

Notre contrat vous permet de **préserver votre sécurité financière ainsi que celle de vos proches** en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'invalidité ou d'incapacité quelles qu'en soient les causes.

#### L'assurance du véhicule professionnel

Votre véhicule est un outil essentiel de votre quotidien. Il vous faut **des garanties solides pour exercer sereinement votre activité** (assistance panne dès 0 km, véhicule de remplacement, bris interne, vol et dommages subis par les aménagements professionnels ... ). Renseignez-vous sur notre contrat !

Locaux professionnels, complémentaire santé, prévoyance collective (si vous employez un ou plusieurs salariés), plan d'épargne retraite individuel, indemnités de fin de carrière, garantie arrêts de travail... **Nos conseillers sont là pour étudier avec vous l'ensemble des solutions et mieux vous protéger.**



[WWW.AUXILIAIRE.FR](http://WWW.AUXILIAIRE.FR)

## Nos agences

L'Auxiliaire, des spécialistes de l'assurance construction à votre service

### Le Courtage

04 72 74 54 11  
[courtage@auxiliaire.fr](mailto:courtage@auxiliaire.fr)

#### 01 Bourg-en-Bresse

04 74 22 42 51  
[bourg@auxiliaire.fr](mailto:bourg@auxiliaire.fr)

#### 04 Digne

04 92 74 75 45  
[digne@auxiliaire.fr](mailto:digne@auxiliaire.fr)

#### 05 Gap

04 92 51 78 77  
[gap@auxiliaire.fr](mailto:gap@auxiliaire.fr)

#### 26-07 Valence

04 75 44 66 00  
[valence@auxiliaire.fr](mailto:valence@auxiliaire.fr)

#### 38 Grenoble

04 76 87 90 61  
[grenoble@auxiliaire.fr](mailto:grenoble@auxiliaire.fr)

#### 39 Dole

03 84 72 37 17  
[dole@auxiliaire.fr](mailto:dole@auxiliaire.fr)

#### 42 Saint-Etienne

04 77 21 14 46  
[saint-etienne@auxiliaire.fr](mailto:saint-etienne@auxiliaire.fr)

#### 69 Lyon-Villeurbanne

04 72 44 45 01  
[villeurbanne@auxiliaire.fr](mailto:villeurbanne@auxiliaire.fr)

#### 71 Mâcon

03 85 20 45 35  
[macon@auxiliaire.fr](mailto:macon@auxiliaire.fr)

#### 73 Chambéry

04 79 85 40 03  
[chambery@auxiliaire.fr](mailto:chambery@auxiliaire.fr)

#### 74 Annecy

04 50 45 42 58  
[annecy@auxiliaire.fr](mailto:annecy@auxiliaire.fr)

#### 84 Avignon

04 90 85 06 92  
[avignon@auxiliaire.fr](mailto:avignon@auxiliaire.fr)



L'Auxiliaire - mutuelle d'assurance des professionnels du bâtiment et des travaux publics - société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances et exonérée de plein droit de la TVA - Siège : 20 rue Garibaldi - BP 6402 - 69413 Lyon Cedex 06  
SIREN 775649056 - code APE 6512Z - [www.auxiliaire.fr](http://www.auxiliaire.fr) - 04 72 74 52 52 - [auxiliaire@auxiliaire.fr](mailto:auxiliaire@auxiliaire.fr)

